



## guide d'inscription

Chers parents,

Si vous lisez ce document, c'est que vous êtes intéressés à inscrire votre enfant à l'école Rivendell, et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

L'école Rivendell dispose de plusieurs spécificités et il est important que vous nous confiez votre enfant en toute connaissance de cause. Afin de cheminer ensemble, voici la démarche en quatre étapes qui mènera à l'inscription définitive de votre enfant.

### **Première étape : prendre connaissance des spécificités de l'école Rivendell**

Il est central que les parents et les enseignants tirent à la même corde. Nous avons donc besoin que vous soyez en accord avec notre manière de travailler et que nous construisions une véritable collaboration. Ainsi, nous demandons aux parents de lire les documents suivants (ils sont tous disponibles sur notre site internet, sous documents : <https://ecolerivendell.ch/documents/>) :

- le contrat d'inscription
- le règlement des écolages
- les pratiques pédagogiques de l'école Rivendell
- les accords de service

Lors de vos lectures, nous vous prions de noter vos questions et de mettre en évidence les points à discuter, à éclaircir, voire d'éventuels désaccords.

### **Deuxième étape : remplir les documents nécessaires**

Si vous êtes globalement en accord avec les documents lus, vous pouvez aller de l'avant en prenant contact avec l'école Rivendell pour fixer un rendez-vous ([info@ecolerivendell.ch](mailto:info@ecolerivendell.ch)). Nous vous prions ensuite de préparer ce rendez-vous :

- en remplissant autant que possible le passeport scolaire avec les informations dont vous avez connaissance
- en réfléchissant au montant de l'écolage que vous pouvez assumer.
- en préparant les points à discuter et à aborder ainsi que vos questions concernant le contrat d'inscription et les pratiques pédagogiques



## guide d'inscription

### **Troisième étape : rencontre parents-enseignants**

Une fois que nous avons reçu votre demande de contact, nous fixerons avec vous un rendez-vous durant lequel il s'agira de faire connaissance, de parler de vos motivations, des différents points que vous avez mis en évidence et qui sont à discuter et de trouver un accord concernant l'écolage. Nous vous présenterons également brièvement le règlement de l'école. Si nous parvenons à trouver un terrain d'entente, nous signerons alors ensemble le contrat d'inscription, lequel indique que vous êtes également en accord avec l'ensemble des documents lus (pratiques pédagogiques, règlement de l'écolage, accords de service et également règlement de l'école)

### **Quatrième étape : rencontre élèves-enseignants**

Une fois que les parents et les enseignants se sont mis d'accord, il s'agira, pour les enseignants, de rencontrer l'enfant et de discuter avec lui, seul si possible, de la manière dont il imagine sa scolarité à Rivendell, quelles sont ses motivations, ses besoins, ses peurs et ses aspirations. L'enfant et l'enseignant écriront ensemble et signeront un contrat pédagogique, lequel entérine l'inscription définitive de l'enfant.

Si l'enfant et l'enseignant ne parviennent pas à signer le contrat pédagogique, il s'agira alors de rediscuter avec les parents. Cela débouchera plutôt sur une inscription provisoire. Il est en effet primordial pour nous que l'enfant souhaite venir dans cette école.

Dans certaines situations, un stage peut également être proposé afin d'avoir une période d'observations qui permettra à l'élève et aux parents de voir si l'école leur plait et aux enseignants de s'assurer qu'ils seront en mesure d'offrir un suivi de qualité à l'enfant.

L'objectif de cette démarche est de commencer à poser les bases d'une véritable collaboration entre l'enfant, les parents et les enseignants, laquelle est nécessaire pour un parcours scolaire harmonieux.